



C•A•U•E•



# **MONS EN PEVELE**

**PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE,  
LA SALLE DES FETES, LA MAISON DES ASSOCIATIONS  
ET LA BIBLIOTHEQUE**

**NOVEMBRE 1988**



---

---

# MONS EN PEVELE

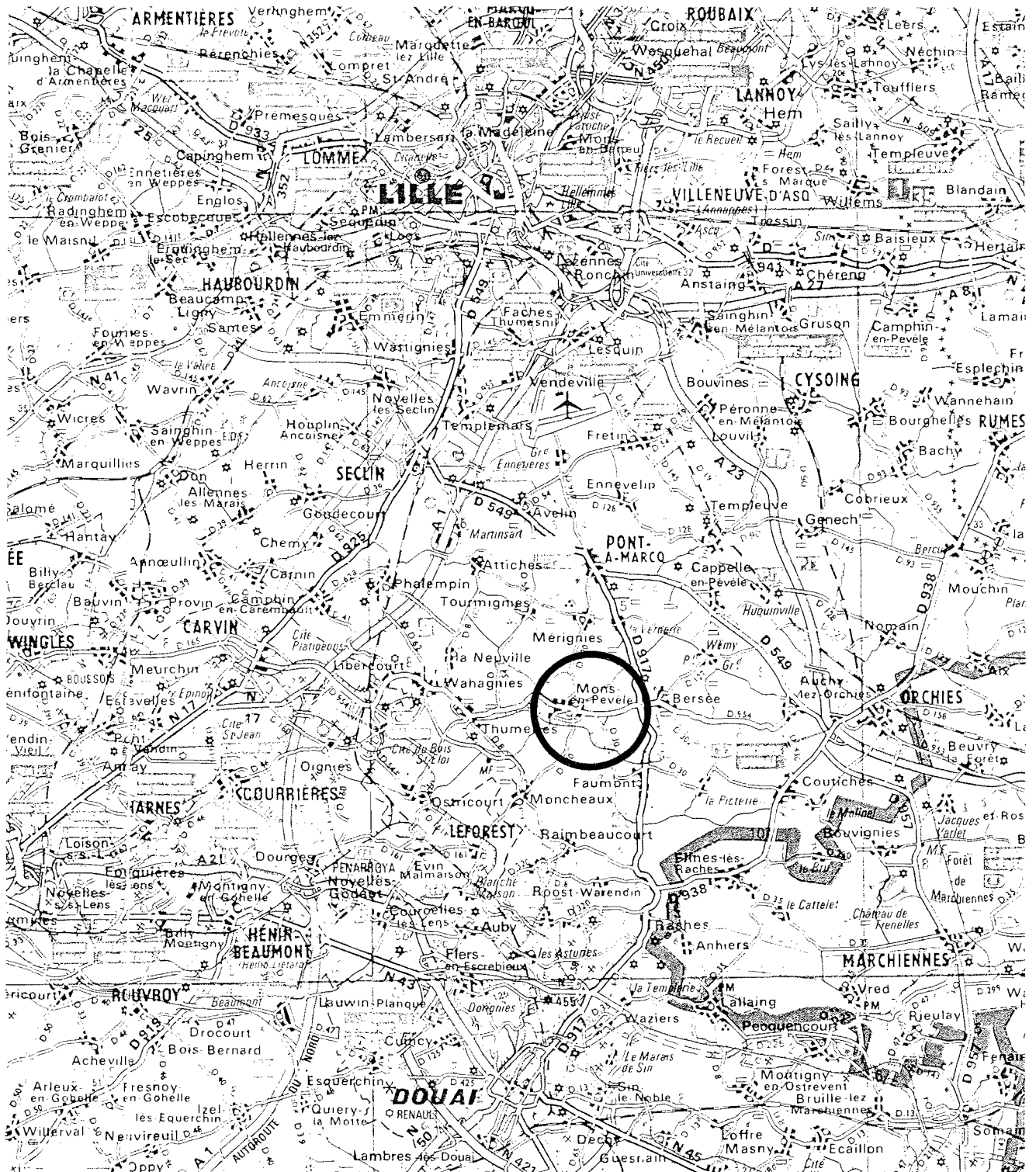
NOVEMBRE 1988

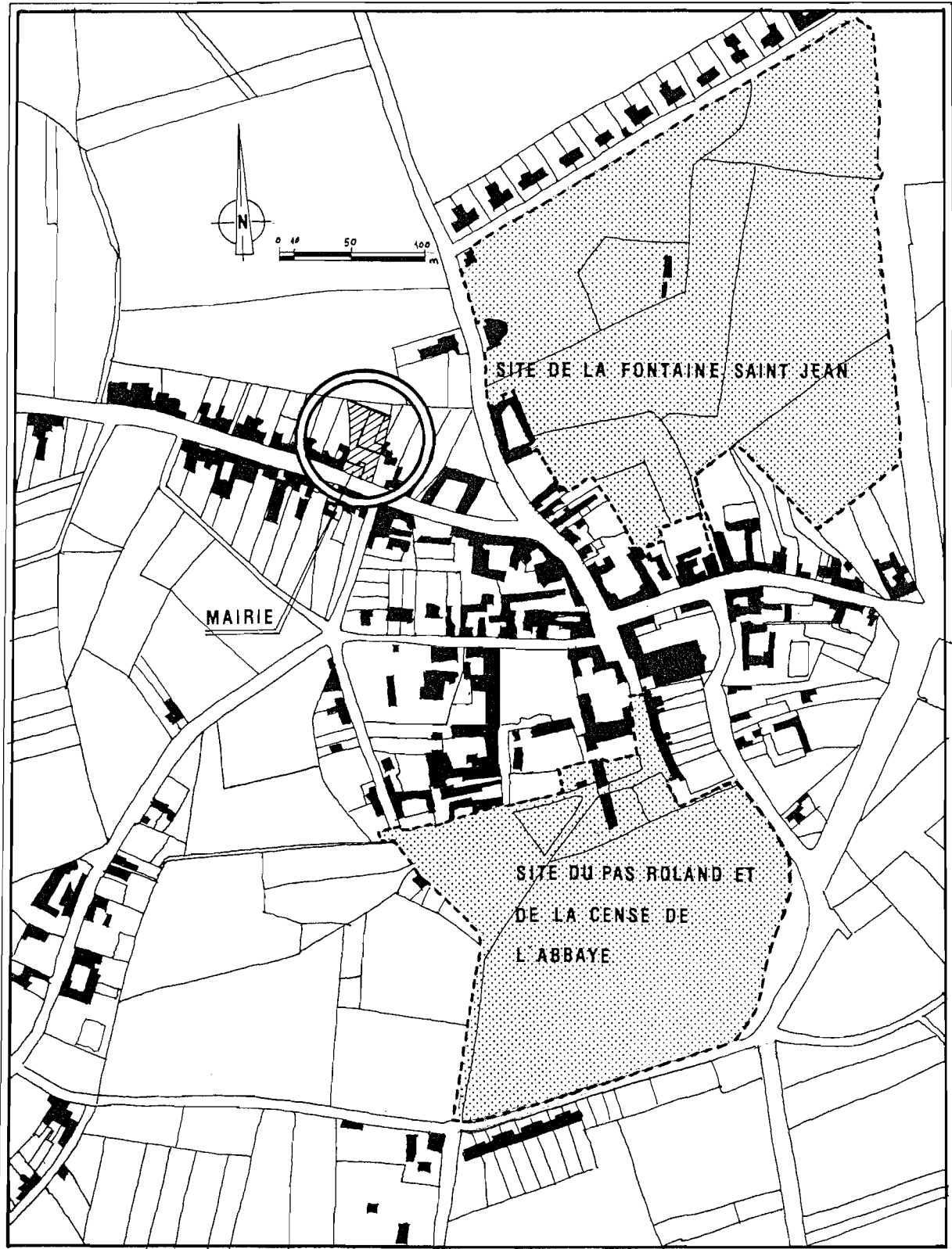
---

---

**PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE,  
LA SALLE DES FETES, LA MAISON DES ASSOCIATIONS  
ET LA BIBLIOTHEQUE**

# PLAN DE SITUATION DE LA COMMUNE







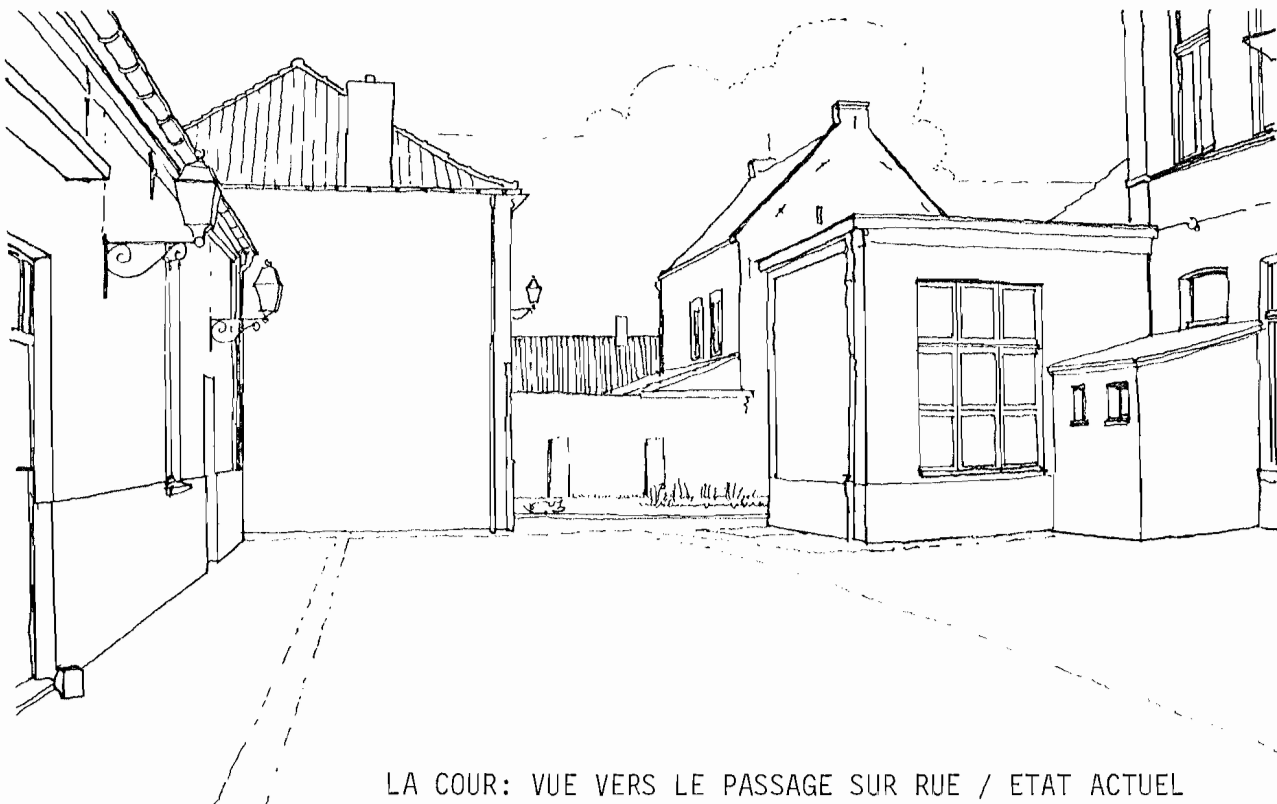
## PRESENTATION

La commune de Mons-en-Pévèle compte un peu plus de 2000 habitants. Elle est située à 24 Kms au sud-est de Lille sur le Mont Pévèle, butte témoin dominant les plaines environnantes et la forêt domaniale de Phalempin.

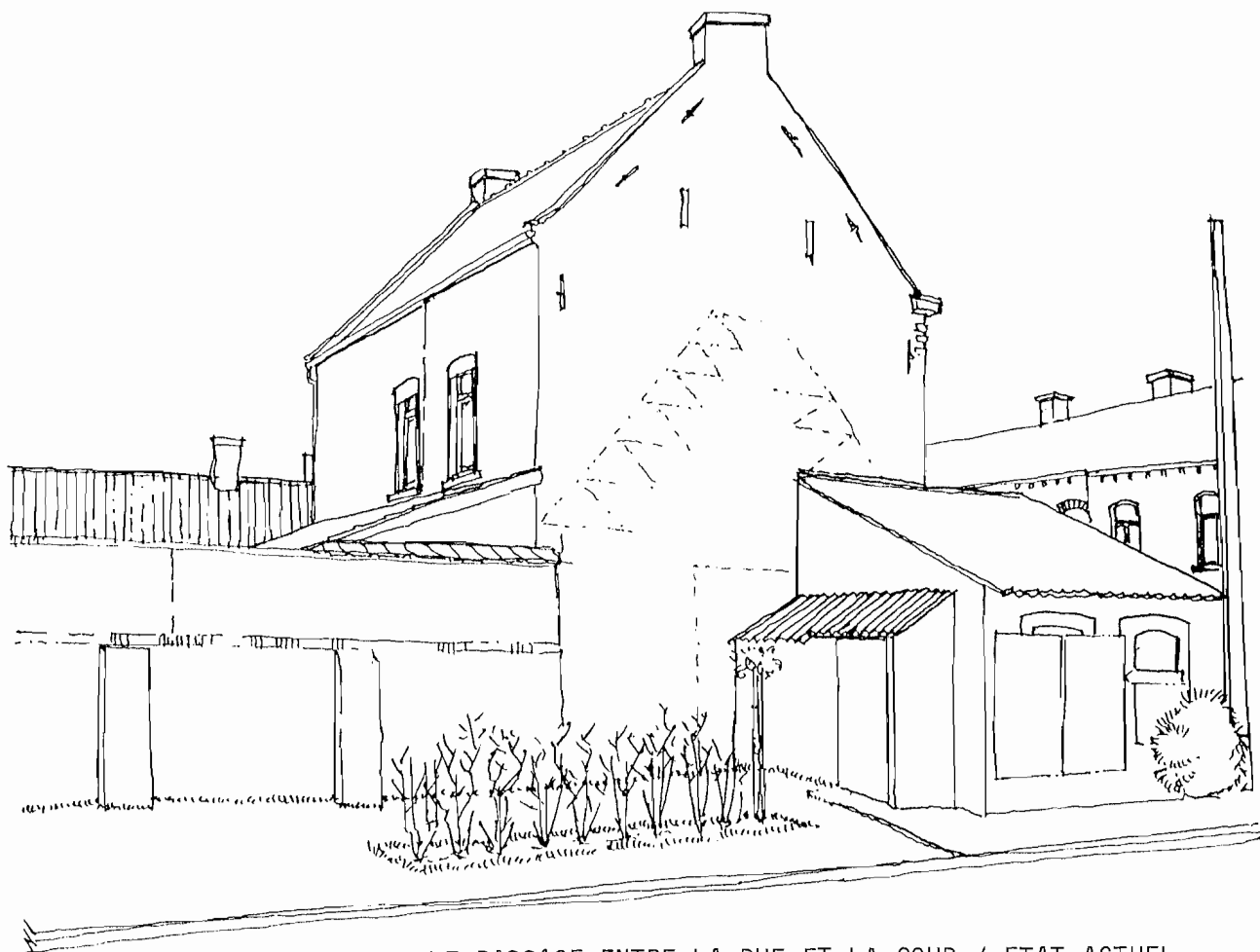
Cette situation exceptionnelle, ainsi que la protection de deux espaces de la commune au titre des "sites inscrits", justifie le soin tout particulier qui doit être porté à l'occasion de chaque nouveau projet d'aménagement afin de valoriser au mieux le riche patrimoine historique et paysager de la commune.

Dans cet esprit la Municipalité a récemment aménagé plusieurs espaces appartenant ou mitoyens au site inscrit de la "Cense de l'Abbaye".

Aujourd'hui, elle souhaite mettre en valeur les abords d'un ensemble d'équipements comprenant la mairie, la salle des fêtes, la maison des associations et la bibliothèque et ainsi poursuivre la politique d'embellissement de la commune.

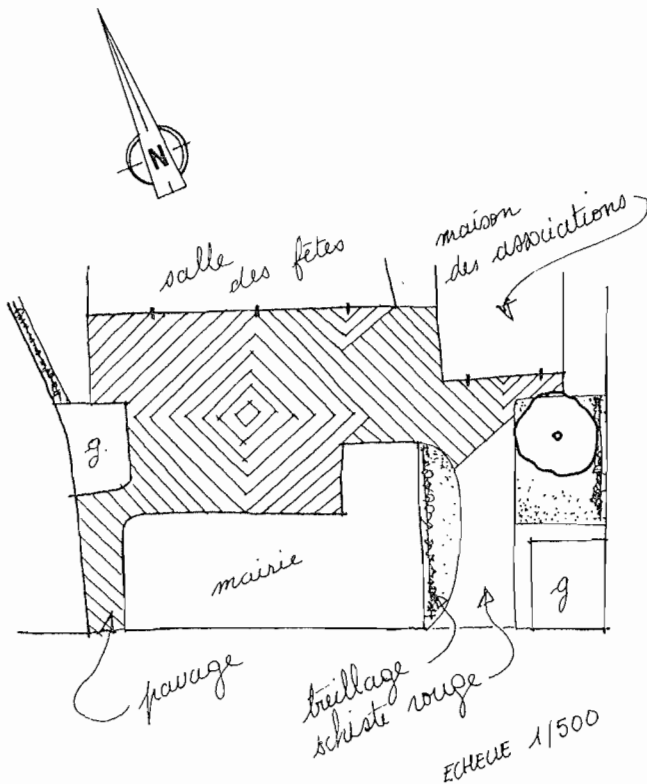


LA COUR: VUE VERS LE PASSAGE SUR RUE / ETAT ACTUEL



LE PASSAGE ENTRE LA RUE ET LA COUR / ETAT ACTUEL

# LES ACCES AUX BATIMENTS



Les accès aux différents bâtiments sont multiples et assez peu lisibles, particulièrement pour les nouveaux usagers :

- la mairie ouvre sa façade sur rue par deux portes dont l'une seulement est utilisée.
- la bibliothèque et la salle des fêtes sont uniquement indiquées par des flèches visibles de la rue du Moulin.
- l'entrée de la salle des fêtes ressemble davantage à un accès de service qu'à une entrée de bâtiment public. Elle se situe sur une cour de service donnant accès à l'arrière de la mairie et servant au stationnement des voitures du personnel municipal. La même façade accueille l'entrée des personnes et l'entrée du matériel.

L'inscription du nom des équipements au dessus de leur entrée serait un premier élément d'identification, d'unification et de valorisation de ce centre communal.

Le choix du graphisme et du type de lettres devrait, pour ces raisons, être fait avec beaucoup de soins.

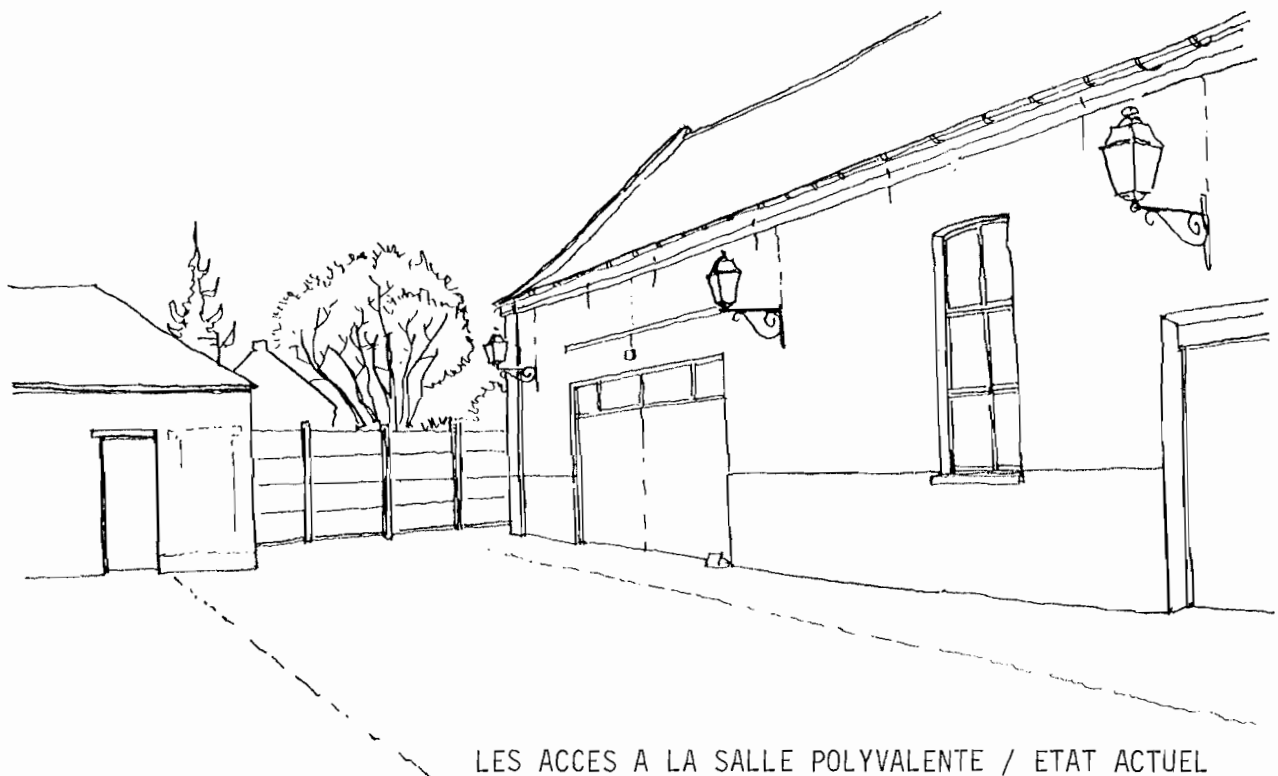
Le sol de la cour devrait rester minéral pour permettre les dessertes de véhicules mais, il pourrait être pavé de façon à renforcer la mise en valeur de l'entrée de la salle des fêtes et à créer un parvis la reliant à la maison des associations.

L'accès depuis la rue, aménagé récemment, pourrait ainsi demeurer en schiste rouge.





LE GARAGE DANS LA COUR / ETAT ACTUEL



LES ACCES A LA SALLE POLYVALENTE / ETAT ACTUEL

---

---

# L'ARCHITECTURE EXTERIEURE DES BATIMENTS

---

---

L'architecture des bâtiments communaux regroupés à proximité de la mairie est hétérogène. Elle s'est faite au cours des ans de constructions neuves, d'extensions et de destructions successives.

Aujourd'hui encore, une extension de la salle des fêtes vient de s'achever alors qu'un petit bâtiment à usage de garage est menacé de disparition.

Le passage donnant sur la rue du Moulin semble avoir été fait grâce à la destruction d'un bâtiment sur la rue. Sa percée laisse voir des pignons disgracieux qui n'avaient pas été construits pour être ainsi offerts à la vue.

La présence de panneaux d'affichage sur l'un des côtés renforce le caractère provisoire de l'aspect de ce passage.

Les façades et pignons sont indifféremment en brique rouge ou peintes en blanc, ce qui accentue l'hétérogénéité de l'architecture.

L'aménagement des espaces extérieurs peut aussi être l'occasion pour la Municipalité d'agir sur les éléments bâtis afin de redonner une cohérence à l'ensemble en recouvrant les pignons et les murs mitoyens d'un treillage ou d'une fresque qui les mettent en valeur et qui intègrent des éléments indicatifs de la présence de la salle des fêtes et de la Maison des Associations de façon plus esthétique et plus symbolique.

- Pour cela il serait souhaitable de peindre en blanc les pignons et la façade arrière de la Maison des Associations et le pignon sud-est de la salle des fêtes.
- De ne pas détruire (sauf nécessité fonctionnelle incontournable) le garage qui ferme la face sud-ouest de la cour intérieure. Sa destruction créerait une béance dans la cour qu'il faudrait de toutes façons refermer.



BIBLIOTHEQUE ET MAISON DES ASSOCIATIONS  
VUE SUR LE JARDIN / ETAT ACTUEL

La salle des fêtes ouvre ses pièces de services sur un espace que la Municipalité souhaite aménager au bénéfice des personnes âgées.

Cet espace en dénivelé offre un beau point de vue vers le nord de la commune et en particulier vers le site de la Fontaine Saint Jean mais il est en grande partie fermé au sud-est par un imposant hangar construit en mitoyenneté.

Les extensions successives de la salle des fêtes ont créé des recoins mal orientés et trop petits pour être intégrés utilement à l'espace du jardin.

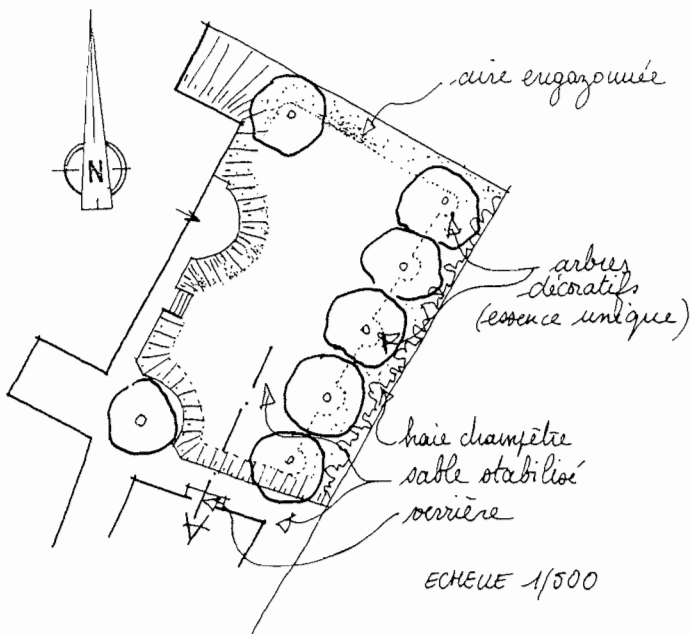
Le terrain devrait pouvoir accueillir un jeu de boules pour les personnes les plus valides et un espace accessible aux personnes à mobilité réduite.

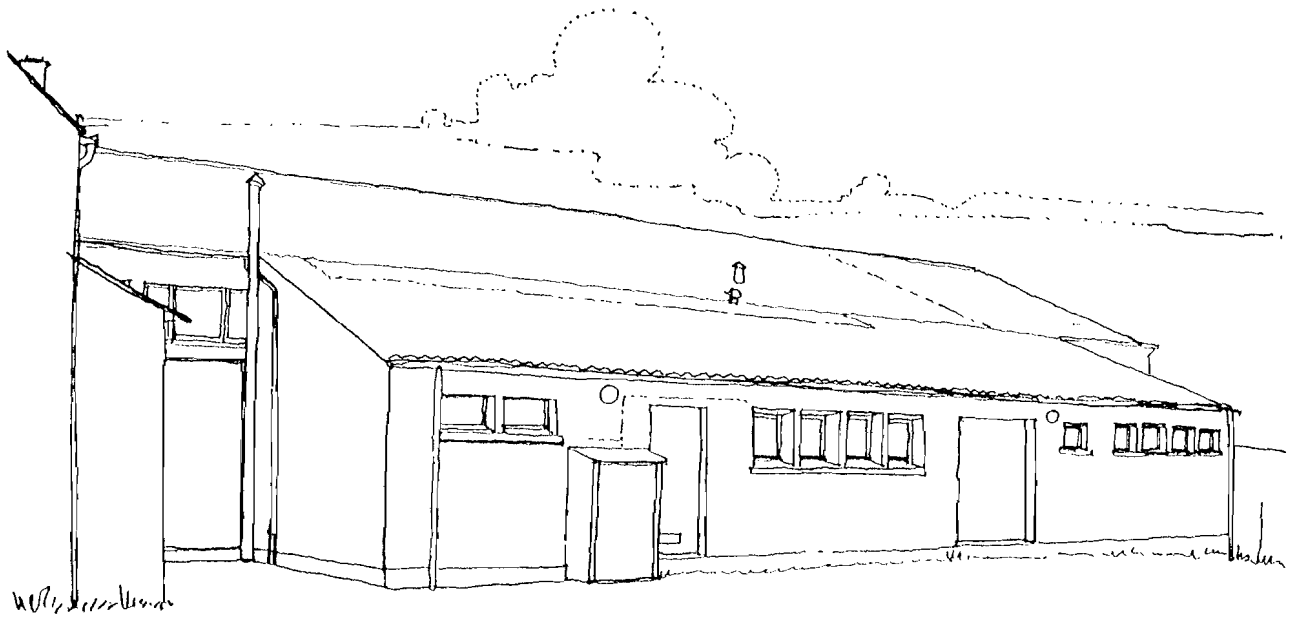
Etant donné les dimensions et l'orientation du terrain il n'est pas souhaitable de le morceler exagérément.

Une esplanade au niveau du sol des bâtiments et une aire de jeux de boules en contrebas devraient suffire, la liaison entre les deux espaces se faisant au moindre coût à l'aide d'un petit escalier en sable stabilisé comme l'esplanade et l'aire de jeux, le jardin ne devant être utilisé qu'en période clémentine.

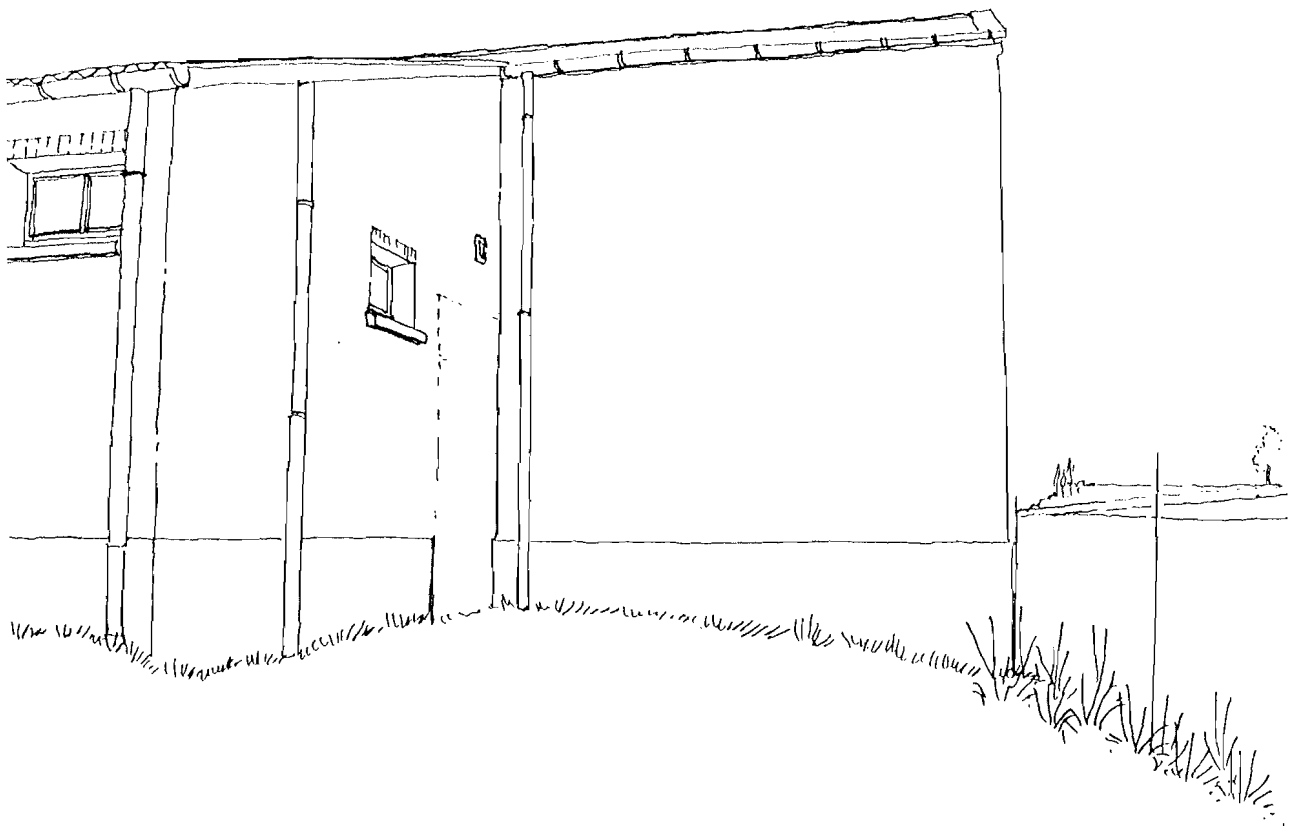
Il est souhaitable d'utiliser du bois traité en autoclave pour tous les éléments de confortation du terrain : blocage des marches, limites entre les talus engazonnés et les aires stabilisées.

Les plantations ne devront pas être trop nombreuses et servir avant tout à masquer les éléments disgracieux des paysages : une haie champêtre pourra être plantée cachant les clôtures hétérogènes et le hangar à l'est du terrain, haie doublée d'arbres décoratifs de petit développement en rapport avec l'échelle du lieu.





LA SALLE DES FETES: VUE SUR LE JARDIN / ETAT ACTUEL



LA SALLE POLYVALENTE: UN RECOIN A PAYSAGER / ETAT ACTUEL

---

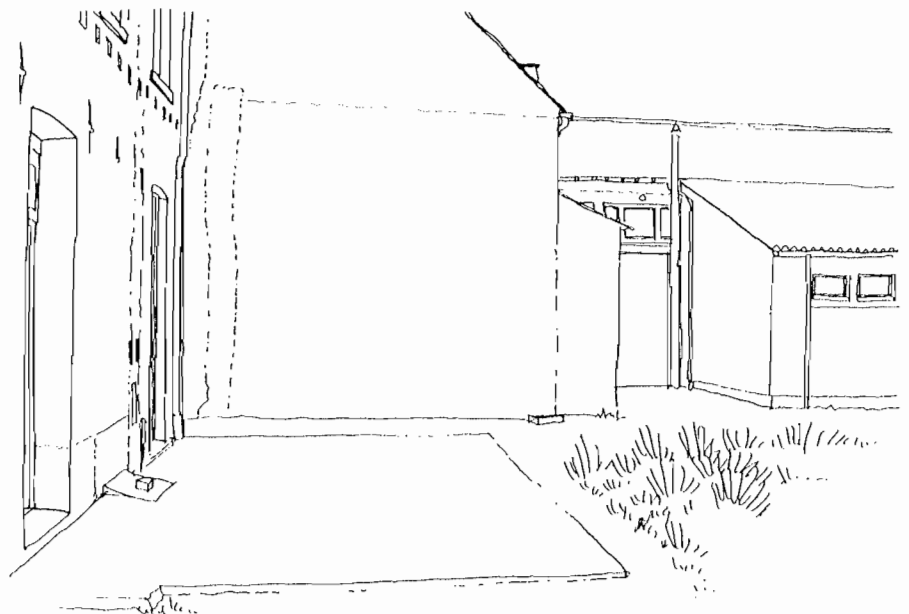
# LE JARDIN

---

Deux arbres pourront être plantés pour masquer les recoins créés par la salle des fêtes. Les plantations devront être constituées d'essences locales.

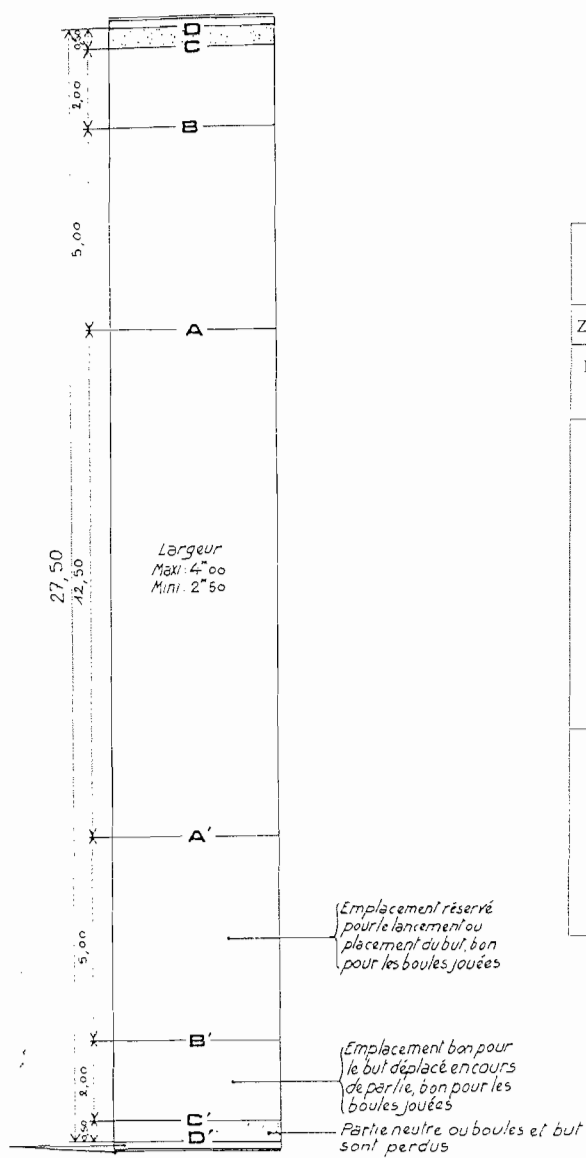
La construction d'une petite verrière devant la porte nord de la Maison des Associations permettrait d'ouvrir ce bâtiment sur le jardin sans avoir à craindre les inconvénients d'une ouverture au nord. Elle créerait depuis la porte d'entrée et la cour une transparence très agréable vers le jardin et la proche campagne.

ANGLE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA MAISON  
DES ASSOCIATIONS / ETAT ACTUEL



# AIRE DE JEUX DE BOULES

L'aire de jeux devant avoir une utilisation exclusivement récréative, il n'est pas nécessaire qu'elle réponde aux caractéristiques des jeux réglementaires, néanmoins, il est bon de s'inspirer des normes en vigueur afin d'offrir aux joueurs un terrain de qualité.



## LE SPORT-BOULES

Dimensions du terrain	Longueur : 27,50 m Largeur : 2,50 m au minimum 4,00 m au maximum
Zone de dégagement	Latéralement, au minimum 0,50 m
Dimensions totales et surface d'implantation	Minimum 27,50 x 2,50 m = 68,75 m <sup>2</sup> à Maximum 27,50 x 4,00 m = 110 m <sup>2</sup>
Nature et pentes maximales des terrains	Le sol doit présenter : a) une surface plane se rapprochant le plus possible de l'horizontale ; b) une grande insensibilité à l'eau et ne doit pas devenir plastique sous l'effet de cette dernière ; c) une cohésion et une stabilité suffisantes pour ne pas se déformer sous les effets des impacts des boules. Sont recommandés : - les sols stabilisés à l'argile qui sont perméables et dont le profil pourra être horizontal ; - les sols stabilisés avec un liant bitumineux qui sont imperméables. Dans ce cas, les pentes maximales autorisées sont les suivantes : - dans le sens longitudinal 5 mm/m - dans le sens transversal 2,5 mm/m.
Aménagements complémentaires	- placer des « arrêts de boule » à chaque tête de jeu, c'est-à-dire à la limite des 27,50 m. Ces arrêts de boule sont constitués par un plateau en bois de 30 à 50 cm de hauteur (genre traverses de chemin de fer), surmonté d'un grillage de hauteur variable permettant la visibilité tout en assurant la protection des spectateurs. - Prévoir également des porte-boules (2 pour chaque équipe) à chaque tête de jeu (soit 4 par jeu) ; chaque porte-boules doit comporter 8 trous d'un diamètre de 0,07 m. et ce pour chaque équipe.